Commission Fédérale des Arbitres

Direction Technique de l'Arbitrage

Section "Lois du Jeu"

- Modifications aux Lois du Jeu – Juillet 2018 -

Autorisation du 4ème remplaçant lors de la prolongation sur la Coupe de France

« En cas de prolongation, un remplacement supplémentaire peut être effectué (indépendamment du fait que l'équipe ait ou non déjà effectué tous les remplacements autorisés) ».

Loi 4 – Equipements des joueurs

5. Slogans, déclaration, images, publicité

Rappel

- ***L'équipement ne doit présenter aucun slogan, inscription ou image à caractère politique, religieux ou personnel. Les joueurs ne sont pas autorisés à exhiber des slogans, inscriptions ou images à caractère politique, religieux ou personnel <u>sur leurs sous-vêtements</u> sous peine d'être sanctionnés***

2018

- ***L'IFAB introduit plusieurs principes***

  - ***La Loi 4 s'applique à tout type d'équipement** (y compris les vêtements)*
  - ***Elle s'applique aux joueurs, remplaçants, remplacés, officiels d'équipe***
  - ***Sont** (généralement) **autorisés : n° de maillot, nom du joueur, logo club, slogans faisant la promo du football, du respect, les détails essentiels d'un match,…***
  - ***Les slogans, déclarations ou images autorisés doivent, dans la mesure du possible, être limités à l'avant du maillot et/ou du brassard***
  - ***Dans certains cas, le slogan, la déclaration ou l'image peut n'apparaître que sur le brassard du capitaine***

Loi 4 – Equipements des joueurs

5. Slogans, déclaration, images, publicité - 3/3

2018

➢ *L'IFAB introduit plusieurs principes*

Interprétation de la Loi

Slogans, déclarations ou image

- *Se reporter à la Loi 12 selon laquelle l'arbitre doit sanctionner un joueur si celui-ci se rend coupable des faits suivants :*
  - *Tient des propos ou fait des gestes blessants, injurieux et/ou grossiers ;*
  - *Fait des gestes provocateurs, moqueurs ou offensants.*

Message à caractère "religieux" , "personnel" , "politique" interdits

- *Personne décédée ou en vie. Partie, groupe ou organisation politique*
- *Gouvernement quelconque, organisation à caractère discriminatoire, acte ou évènement politique*

Le règlement d'une compétition peut contenir d'autres restrictions

CFA - DTA - Section "Lois du Jeu" - Modifications aux Lois du Jeu - Eté 2018

Loi 4 – Equipements des joueurs

Infractions et Sanctions

Joueur pénétrant sur le terrain sans autorisation à la suite de la mise en conformité de son équipement

- ***Avertissement au 1er arrêt de jeu***
- ***Si l'arbitre a arrêté le jeu pour l'avertir : CFI à l'endroit où se trouvait le ballon***

SAUF

- ***Si le joueur a interféré dans le jeu : CFD à l'endroit de l'interférence (ou penalty)***

Loi 5 – Arbitre

Assistance vidéo

☞ ***L'arbitre ne peut bénéficier de l'aide de l'arbitre assistant vidéo qu'en cas d'«erreur manifeste» ou d'«incident grave manqué» en lien avec les éléments suivants :***

- ***But marqué / non marqué***
- ***Penalty / pas de penalty***
- ***Carton rouge direct***
- ***Identité erronée lorsque l'arbitre n'avertit ou n'exclut pas le bon joueur***

Loi 7 – Durée du match

2. Mi-temps

- *Les joueurs ont droit à une pause entre les deux périodes ne dépassant pas 15 minutes ; une courte pause (qui, dans la mesure du possible, ne doit pas excéder une minute) est autorisée à la mi-temps des prolongations….*

3. Récupération des arrêts de jeu

- *…*
- *Les pauses prévues pour se désaltérer (qui, dans la mesure du possible, ne doit pas excéder une minute) ou pour d'autres raisons médicales autorisées dans le règlement de la compétition ;*

Loi 10 – Déterminer le résultat d'un match

Procédure avant le début des tirs au but

- ***Gardien remplacé en cours d'épreuve :***
  - ***Si le gardien remplacé a déjà exécuté un tir, son remplaçant ne peut tirer lors du même passage***

Loi 12 – Fautes et Incorrections

Coup franc direct

- ***12 motifs de coup franc direct***
- ***Cas complété et nouveau cas :***
  - ***11 : Mordre ou cracher sur/vers quelqu'un***
  - ***12 : Lancer un objet sur/vers le ballon, un adversaire ou un arbitre, ou toucher le ballon avec un objet tenu en main***

Loi 12 – Fautes et Incorrections

Fautes passibles d'avertissement

Déjà en application mais intégré au texte de Loi

- *Lorsque deux fautes ou infractions distinctes et passibles d'un avertissement sont commises (même à quelques instants d'intervalle), elles doivent être sanctionnées de deux avertissements,*
- *Par exemple, lorsqu'un joueur pénètre sur le terrain sans autorisation puis exécute un tacle dangereux ou annihile une attaque prometteuse par une faute/main, etc.*

Loi 12 – Fautes et Incorrections

Fautes passibles d'exclusion

☞ ***Complément au 4è motif :***

☞ ***Cracher sur/vers ou mordre quelqu'un***

Loi 12 – Fautes et Incorrections

4. Reprise du jeu après des fautes et incorrections

Intégration du texte de la circulaire IFAB n°11 de septembre 2017

- *Si un joueur commet une faute ou incorrection hors du terrain contre un autre joueur, un remplaçant, un joueur remplacé ou un officiel de sa propre équipe, le jeu reprendra par un coup franc indirect sur le point de la limite du terrain le plus proche de l'endroit où la faute a été commise.*

- *Si un joueur touche le ballon avec un objet qu'il tient dans ses mains (chaussure, protège-tibias, etc.), le jeu reprendra par un coup franc direct (ou un penalty).*

Loi 12 – Fautes et Incorrections

Avantage

Lors d'une tentative d'anéantissement

- ***Si l'arbitre décide d'appliquer la règle de l'avantage après une faute justifiant un avertissement ou une exclusion, il devra signifier cet avertissement ou cette exclusion au prochain arrêt de jeu, excepté lorsqu'un joueur a tenté d'annihiler une occasion de but manifeste, auquel cas le joueur sera uniquement averti pour comportement antisportif que le but soit marqué ou non.***

Loi 15 – Rentrée de touche

1. Procédure

Clarification de la position du lanceur

☞ ***Au moment de la rentrée de touche, l'exécutant doit :***

- ***Se tenir debout face au terrain***
- ***Avoir au moins partiellement***
- ***…***

Merci de votre Attention !
CFA - DTA - Section "Lois du Jeu" - Modifications aux Lois du Jeu
- Eté 2018